



Conseil d'administration du 9 décembre 2019



DELIBERATION N° 2019/15

Extrait de la réunion du lundi 9 décembre 2019 à 17 heures 30, Maison de l'architecture et de l'environnement 29 rue Charlemagne à Nîmes

Etaient présents et ont pris part au vote :

Denis BOUAD, Président

Pour le collège des Conseillers départementaux : **6 votants**

Maryse GIANNACCINI, Vice-Présidente, Philippe PECOUT (titulaire), Cathy CHAULET (titulaire), Joelle MURRE (titulaire), Sylvie NICOLLE (titulaire), Claude de GIRARDI (suppléante siégeant avec voix délibérative),

Collège des Communes et EPCI : **10 votants**

Pilar CHALEYSSIN, Vice-Présidente, Fabien CRUVEILLER, Vice-Président, Nicole PEREZ (titulaire), Michel PRONESTI (suppléant siégeant avec voix délibérative), Théos GRANCHI (suppléant siégeant avec voix délibérative), Frédéric TOUZELLIER (titulaire), Marie-Michèle ALVARO (titulaire), Michel FEBRER (suppléant siégeant avec voix délibérative), Jean-Michel PERRET (titulaire), Bernard DUCROS (titulaire),

Etaient présents et n'ont pas pris part au vote :

Collège des Conseillers départementaux : Nathalie NURY (suppléante)

Invités non membres du conseil d'administration :

Monsieur Nicolas SAUZET, comptable public adjoint de l'agence technique départementale

Personnel de l'agence technique départementale : Mesdames Nadège DOURIEZ, Valérie FUHRIMANN, Messieurs Stéphane CARTOU, Jean-Christophe BURGAT, Madame Emilie GRAND, chef de Cabinet du Président du Conseil Départemental

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2020

N°2019/15



Séance du lundi 9 décembre 2019

- Vu** l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°120 du Conseil Départemental du Gard en date du 6 juillet 2017, portant création de l'agence technique départementale du Gard,
Vu la délibération n°01 de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale du Gard en date du 7 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés
Vu les articles 15 et 16 des statuts de l'agence technique départementale du Gard, relatifs au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil d'administration,
Vu la note de synthèse envoyée le 19/11/2019 aux membres du conseil d'administration,

Le quorum étant atteint,

IL EST DELIBERE :

Article 1 – Approbation du Budget Primitif 2020

Conformément à l'article 15 des statuts de l'agence, le BUDGET PRIMITIF 2020 de l'agence est approuvé

Résultat du vote : 17 voix pour

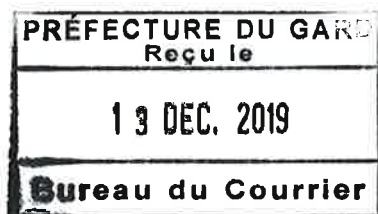
A l'unanimité, adopté

Article 2 – Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Conseil d'administration de l'Agence Technique départementale du Gard, 29 Rue charlemagne, 30000 NIMES, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES.

ANNEXES :

- BP 2020 selon la maquette M52



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président du Conseil d'administration

Agence Technique Départementale du Gard
Pour le Président du Conseil d'administration
La vice-Présidente du Conseil d'administration
Denis BOUAD
Maryse GIANNACCINI

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : 13 DEC. 2019
- l'affichage le :
- la transmission au représentant de l'Etat le :